# Découplage et exploitations laitières françaises de montagne

Vincent Chatellier, F. Delattre

▶ **To cite this version:**

Vincent Chatellier, F. Delattre. Découplage et exploitations laitières françaises de montagne. 12. Rencontres Recherches Ruminants, Dec 2005, Paris, France. hal-02759700

**HAL Id: hal-02759700**
**https://hal.inrae.fr/hal-02759700**

Submitted on 4 Jun 2020

**HAL** is a multi-disciplinary open access archive for the deposit and dissemination of scientific research documents, whether they are published or not. The documents may come from teaching and research institutions in France or abroad, or from public or private research centers.

L'archive ouverte pluridisciplinaire **HAL**, est destinée au dépôt et à la diffusion de documents scientifiques de niveau recherche, publiés ou non, émanant des établissements d'enseignement et de recherche français ou étrangers, des laboratoires publics ou privés.

# Découplage et exploitations laitières françaises de montagne

*V. CHATELLIER (1), F. DELATTRE (2)*
*(1) INRA - LERECO, rue de la Géraudière, BP 71627, 44316 Nantes Cedex 03, vchatel@nantes.inra.fr*
*(2) GIS-SUACI Alpes du Nord, 11 rue Métropole, 73000 Chambéry, fdelattre@suacigis.com*

**RESUME** - Cet article propose, en s'appuyant sur les données du Réseau d'Information Comptable Agricole (RICA), une analyse des 26 400 exploitations laitières françaises localisées en montagne, dans le contexte de la réforme de la PAC de juin 2003 et, plus particulièrement, face à la mise en œuvre du découplage des soutiens directs. Dans un premier temps, cette analyse met en évidence la forte hétérogénéité de ces exploitations en termes de productivité du travail et d'efficacité économique. Dans un second temps, des simulations sont réalisées sur les effets de la réforme de la PAC. Tout d'abord, ces simulations montrent que ces exploitations deviendront fortement dépendantes des aides directes à l'horizon de 2007. Ensuite, elles insistent sur le fait que, compte tenu de la faiblesse du montant du paiement unique, le découplage ne devrait pas être, à lui seul, une incitation forte à des réorientations productives. Enfin, elles indiquent que le principe d'une régionalisation du dispositif de découplage aurait potentiellement été bénéfique pour elles.

# Decoupling and the French dairy farms located in the mountains

*V. CHATELLIER (1), F. DELATTRE (2)*
*(1) INRA - LERECO, rue de la Géraudière, BP 71627, 44316 Nantes Cedex 03, vchatel@nantes.inra.fr*

**SUMMARY** - This article proposes, from data of the French Farm Accountancy Data Network (FADN), an analysis of the 26 400 French dairy farms located in the mountains, in the context of the Common Agricultural Policy (CAP) reform (June 2003) and, more precisely, of the direct payment decoupling. First, this analysis highlights the strong heterogeneity of these farms in terms of labour productivity and economical efficiency. Second, some simulations are done on the CAP reform effects. These simulations show that these farms will become, in 2007, very dependant on direct payments. Therefore, they focus on the fact that, due to the low amount of the single payment, the decoupling will not lead, itself, to major production reorientations. Finally, they point out that the regionalisation of decoupling could have been favourable to these farms.

## INTRODUCTION

La réforme de la PAC, décidée par le Conseil européen en juin 2003, concerne tout particulièrement les exploitations productrices de lait. Outre les instruments transversaux qui s'appliquent à l'ensemble des exploitations agricoles (mise en œuvre d'un découplage des soutiens, renforcement de la conditionnalité et de la subsidiarité, application d'une modulation des aides directes, extension des mesures du développement rural), le secteur laitier est, pour la première fois, concerné par une baisse des prix institutionnels (beurre et poudre de lait), partiellement compensée par l'octroi de paiements directs. Si les quotas laitiers sont prorogés jusqu'en 2015, un débat controversé existe cependant entre les Etats membres quant à la nécessité ou non de les maintenir à long terme et, *de facto*, de favoriser une répartition territoriale équilibrée de la production laitière. Dans ce contexte et s'appuyant sur une valorisation des données du RICA français de l'exercice 2003, cet article propose une analyse des principales implications du découplage (montant estimé du paiement unique à l'horizon de 2007, impact potentiel d'une régionalisation du dispositif, incitation à l'abandon de la production, etc.) pour les exploitations laitières professionnelles de montagne (en comparaison avec celles localisées en plaine et en zone défavorisée simple). Pour souligner l'existence de situations contrastées parmi les exploitations de montagne, quatre catégories sont distinguées en fonction de la productivité du travail (quota laitier par unité de travail agricole -UTA-) et de l'efficacité économique ("Excédent Brut d'Exploitation / Production agricole, avec aides directes").

## 1. UNE FORTE DIVERSITE D'EXPLOITATIONS

Parmi les 379 000 exploitations agricoles professionnelles dénombrées en France, 114 300 sont considérées ici comme "laitières", au sens où elles regroupent un cheptel supérieur à 5 vaches laitières. Cette définition, qui couvre un champ d'application plus large que celui des OTEX (orientations technico-économiques), permet de regrouper en un seul type l'ensemble de la production laitière. Au demeurant, elle conduit à ce que certaines exploitations sélectionnées soient assez peu spécialisées. Une déclinaison par zone géographique permet de dénombrer 26 400 unités de montagne (zone regroupant le piémont, la montagne et la haute montagne), 15 600 unités de zone défavorisée simple et 72 300 unités de plaine. Sur un plan structurel, les exploitations de montagne se caractérisent essentiellement par un faible niveau de quota laitier (152 100 kg contre un peu plus de 230 000 kg en zone défavorisée simple et en plaine), une forte extensification des superficies fourragères (1,1 UGB herbivore par hectare contre 1,68 en plaine) et un recours limité au maïs fourrage (6 % des surfaces fourragères contre 31 % en plaine). Au niveau économique, elles dégagent un résultat courant par emploi inférieur de 30 % à celui des unités de plaine, ceci résultant pour l'essentiel de l'écart observé en terme de productivité du travail (tableau 1). Si elles perçoivent un montant d'aides directes (19 200 euros) comparable aux autres, cela tient pour une large part aux crédits (co-financés) issus du développement rural : les Indemnités Compensatoires de Handicaps Naturels (ICHN) et les Mesures Agri-environnementales (MAE).

**Tableau 1 :** caractéristiques moyennes des exploitations laitières françaises selon la zone, la productivité du travail et l'efficacité économique

| | Montagne | | | | | | | Zone déf. simple | Plaine | Ensemble |
|---|---|---|---|---|---|---|---|---|---|---|
| **Quota laitier par UTA** | **Moins de 100 000 kg** | | | **Plus de 100 000 kg** | | | **Ensemble** | | | |
| **EBE / Production (*)** | **42 % <** | **> 42 %** | **Ensemble** | **42 % <** | **> 42 %** | **Ensemble** | | | | |
| Nombre d'exploitations | 5 100 | 7 300 | 12 400 | 7 100 | 6 900 | 14 000 | 26 400 | 15 600 | 72 300 | 114 300 |
| Unités de travail agricole | 1,86 | 1,59 | 1,70 | 1,35 | 1,39 | 1,37 | 1,53 | 1,87 | 1,80 | 1,75 |
| - dont UTA salariées (%) | 8 % | 3 % | 5 % | 2 % | 1 % | 2 % | 4 % | 11 % | 8 % | 8 % |
| Quota laitier / Exploitation (kg) | 127 000 | 99 500 | 110 900 | 189 900 | 187 700 | 188 800 | 152 100 | 230 000 | 233 500 | 214 200 |
| Quota laitier / UTA (kg) | 68 300 | 62 600 | 65 200 | 140 700 | 135 000 | 137 800 | 99 400 | 123 000 | 129 700 | 122 400 |
| UGB herbivores | 58 | 52 | 55 | 64 | 59 | 61 | 58 | 86 | 77 | 74 |
| UGB herbivores / ha de SFP | 1,09 | 1,11 | 1,10 | 1,17 | 1,05 | 1,11 | 1,10 | 1,31 | 1,68 | 1,48 |
| Superficie agricole utile (ha) | 64 | 59 | 61 | 65 | 64 | 65 | 63 | 105 | 75 | 76 |
| SFP / SAU (%) | 84 % | 79 % | 81 % | 83 % | 88 % | 86 % | 83 % | 62 % | 61 % | 66 % |
| Maïs fourrage / SFP (%) | 9 % | 2 % | 5 % | 9 % | 4 % | 7 % | 6 % | 20 % | 31 % | 23 % |
| Production (*) (€) | 96 900 | 73 100 | 82 900 | 92 800 | 97 800 | 95 300 | 89 400 | 154 800 | 154 200 | 139 300 |
| - dont production laitière (%) | 45 % | 48 % | 47 % | 65 % | 68 % | 67 % | 58 % | 48 % | 49 % | 50 % |
| Prix du lait estimé (€/t) | 344 | 353 | 349 | 318 | 354 | 336 | 340 | 321 | 326 | 328 |
| Aides directes (€) | 20 600 | 19 100 | 19 700 | 18 600 | 18 800 | 18 700 | 19 200 | 29 700 | 21 600 | 22 100 |
| - dont ICHN+MAE (%) | 33 % | 52 % | 44 % | 48 % | 54 % | 51 % | 47 % | 9 % | 3 % | 13 % |
| Excédent brut d'exploitation (€) | 28 300 | 38 400 | 34 200 | 31 000 | 49 100 | 40 000 | 37 300 | 55 000 | 57 400 | 52 400 |
| EBE / Production (*) | 29 % | 52 % | 41 % | 33 % | 50 % | 42 % | 42 % | 36 % | 37 % | 38 % |
| Résultat courant (€) | 10 500 | 23 200 | 18 000 | 10 600 | 28 000 | 19 200 | 18 600 | 24 700 | 29 100 | 26 100 |
| Résultat courant / UTAF (€) | 6 100 | 15 100 | 11 200 | 8 000 | 20 400 | 14 300 | 12 700 | 14 800 | 17 700 | 16 200 |
| Résultat courant / Quota (€/t) | 83 | 234 | 162 | 56 | 149 | 102 | 122 | 108 | 125 | 122 |

**(*) Production agricole, avec aides directes** **Source : RICA France 2003 / Traitement INRA-SAE2 Nantes**

Derrière l'image parfois un peu monolithique véhiculée sur les exploitations laitières de montagne, force est de prendre acte de l'existence d'une forte hétérogénéité de situations (Chatellier, Delattre, 2003), en fonction des massifs montagneux (potentiel agronomique des sols, climat, altitude, etc.), du mode de commercialisation des produits (livraisons aux laiteries/production fermière), du dynamisme des filières de transformation (production fromagère sous signe de qualité/produits industriels, etc.) ou encore, comme cela est étudié ici, de la productivité du travail et de l'efficacité économique.

Parmi l'ensemble des exploitations laitières françaises de montagne, 12 400 ont un volume annuel de production laitière par emploi inférieur à 100 000 kg et 14 000 en ont un qui dépasse ce seuil (ces dernières étant plus fréquentes dans le Jura que dans le Massif-Central ou les Alpes du Nord). Outre le différentiel important de productivité (65 200 kg de lait par UTA dans le premier cas contre 137 800 kg dans le second), ces deux groupes d'exploitations se différencient surtout par leur niveau de spécialisation en production laitière (respectivement 47 % et 67 %). Avec une plus grande diversification (notamment vers la production allaitante, comme c'est souvent le cas dans le Massif Central), un meilleur prix du lait (surtout dans les zones AOC des Alpes du Nord) et un montant d'aides directes supérieur (le montant de l'ICHN par hectare est plus élevé dans les zones de montagne que de piémont), les exploitations du premier groupe parviennent à dégager un résultat courant par emploi inférieur de "seulement" 20 % aux autres. Ces résultats nationaux ne doivent cependant pas masquer le fait que, dans un massif montagneux donné, le rôle de la productivité du travail sur le niveau des revenus est plus important.

Pour chacun de ces deux groupes, une segmentation est opérée en fonction d'un seuil d'efficacité économique (EBE/Production agricole inférieur ou supérieur à 42 %). Cette démarche permet de rappeler que, pour des structures comparables en termes de taille, les écarts de revenus sont fortement influencés par le degré d'efficacité économique.

Ainsi, le résultat courant par UTAF s'élève à 20 400 euros (ou 149 euros par tonne de quota) dans les 6 900 unités efficaces à forte productivité contre seulement 6 100 euros (ou 83 euros par tonne de quota) dans les 5 100 unités faiblement productives et peu efficaces. Les écarts d'efficacité tiennent à un ensemble de facteurs imbriqués, dont notamment la compétence de l'exploitant (maîtrise technique, optimisation du système productif, gestion de la trésorerie et des investissements) et le prix de vente du lait (lui même dépendant de sa qualité et de son mode de valorisation au travers des filières).

## 2. LES EFFETS DE LA REFORME DE LA PAC

Cette seconde section, plus prospective, s'intéresse aux principaux effets attendus de la réforme de la PAC de juin 2003 sur les exploitations laitières de montagne.

### 2.1. LE MONTANT DU PAIEMENT UNIQUE (2007)

Une simulation des effets de la réforme de la PAC de juin 2003 est conduite à l'horizon de 2007 à partir des données individuelles du RICA. Cette simulation prend en compte une baisse du prix du lait (qui est fixée ici à 15 %), l'octroi de paiements directs au quota laitier (35,5 euros par tonne) et l'augmentation des volumes de lait (+1,5 %, avec une hausse des produits et des charges). Elle est envisagée à structure et productivité constantes. Cela signifie que les effets potentiels de la réforme en termes d'évolution de la productivité et d'adaptation des systèmes techniques ne sont pas pris en compte. La diminution à venir du nombre d'exploitations, au rythme annuel d'environ 3,5 % (Institut de l'Elevage, 2004), devrait entraîner une augmentation du montant des aides directes par exploitation et par emploi supérieure à celle évaluée ici, à moins que le taux de modulation, fixé à 5 % en 2007, soit progressivement accentuée sous la pression budgétaire au sein de l'Union européenne. Le taux de dépendance à l'égard de ces aides directes, mesuré par le ratio "aides directes / résultat courant", pourrait quant à lui s'établir à un niveau proche des valeurs estimées.

**Tableau 2 :** caractéristiques moyennes des exploitations laitières françaises selon la zone, la productivité du travail et l'efficacité économique

| | Montagne | | | | | | | Zone déf. simple | Plaine | Ensemble |
|---|---|---|---|---|---|---|---|---|---|---|
| **Quota laitier par UTA** | **Moins de 100 000 kg** | | | **Plus de 100 000 kg** | | | **Ensemble** | | | |
| **EBE / Production (*)** | **42 % <** | **> 42 %** | **Ensemble** | **42 % <** | **> 42 %** | **Ensemble** | | | | |
| Situation 2007, après simulation des effets de la réforme de l'OCM lait et produits laitiers | | | | | | | | | | |
| Aides directes / Exploitation (€) | 25 100 | 22 600 | 23 600 | 25 400 | 25 500 | 25 400 | 24 600 | 37 900 | 29 900 | 29 700 |
| Aides directes / Résultat courant | 297 % | 104 % | 146 % | 301 % | 102 % | 152 % | 149 % | 172 % | 114 % | 127 % |
| Situation 2007, avec découplage partiel (H1) | | | | | | | | | | |
| PU / Exploitation (€) | 9 800 | 6 600 | 8 000 | 10 900 | 9 900 | 10 400 | 9 200 | 26 300 | 23 100 | 20 300 |
| PU / Ha (€) | 155 | 112 | 130 | 167 | 154 | 160 | 147 | 251 | 314 | 270 |
| PU / Aides directes | 39 % | 29 % | 34 % | 43 % | 39 % | 41 % | 38 % | 69 % | 77 % | 68 % |
| PU / Résultat Courant (%) | 116 % | 30 % | 49 % | 129 % | 39 % | 62 % | 56 % | 119 % | 88 % | 87 % |
| PU – Coûts fixes (€) | -15 200 | -12 200 | -13 500 | -17 400 | -17 700 | -17 500 | -15 600 | -16 400 | -16 900 | -16 500 |
| Situation 2007, avec découplage total (H2) | | | | | | | | | | |
| PU / Exploitation (€) | 13 400 | 9 600 | 11 100 | 12 500 | 11 500 | 12 000 | 11 600 | 32 100 | 27 900 | 24 700 |
| PU / Ha (€) | 210 | 161 | 182 | 192 | 178 | 185 | 184 | 306 | 379 | 328 |
| PU / Aides directes | 53 % | 42 % | 47 % | 49 % | 45 % | 47 % | 47 % | 85 % | 93 % | 83 % |
| PU / Résultat Courant (%) | 158 % | 44 % | 69 % | 148 % | 46 % | 72 % | 70 % | 146 % | 106 % | 105 % |
| PU - Coûts fixes (€) | -11 700 | -9 300 | -10 300 | -15 800 | -16 100 | -15 900 | -13 300 | -10 600 | -12 200 | -12 200 |

**(*) Production agricole, avec aides directes** **Source : RICA France 2003 / Traitement INRA-SAE2 Nantes**

D'après ces simulations, la réforme de la PAC devrait se manifester par une augmentation importante des aides directes attribuées aux exploitations laitières et ce dans toutes les régions françaises. En montagne, le montant moyen des aides directes atteindra 24 600 euros par exploitation contre près de 30 000 euros en plaine. Notons, à ce stade, que le choix des autorités communautaires et nationales de mettre en œuvre un paiement direct calé sur le quota laitier, indépendamment de la taille de l'unité ou, le cas échéant, de critères d'extensification (comme ce fut le cas dans le secteur des bovins-viande) n'est pas de nature à permettre une redistribution des soutiens directs en faveur des exploitations de montagne, notamment des plus petites d'entre elles. De même, si les paiements directs accordés au secteur du lait sont automatiquement découplés, le mode de calcul de ces paiements est, quant à lui, directement lié aux volumes historiques de production. L'augmentation rapide du montant des aides directes dans la formation du revenu, qui interpelle les éleveurs sur le sens de leur métier et sur leur plus grande fragilité aux décisions de politique publique, sera encore plus spectaculaire dans les unités peu efficaces (tableau 2). Pour autant, le taux de dépendance dépendra assez fortement de l'intensité de la baisse du prix du lait. En effet, cette dernière pourrait être (en pourcentage) moins forte dans les zones de montagne bénéficiant de filières fromagères à plus haute valeur ajoutée (Comté, Beaufort, Reblochon, etc.), car elles sont potentiellement moins directement concernées par la baisse du prix d'intervention du beurre et de la poudre de lait.

Pour l'estimation du montant 2007 du paiement unique, deux hypothèses sont formulées : la première (H1) correspond à l'application d'un découplage partiel, selon la méthode retenue, à ce jour par le gouvernement français[1] ; la seconde (H2) correspond à l'application d'un découplage total (cette méthode sera appliquée dans plusieurs pays dont l'Allemagne et l'Irlande). Dans les exploitations laitières, singulièrement celles spécialisées de montagne, le décalage observé entre H1 et H2 est faible. Il est, en revanche, plus important dans les exploitations laitières ayant des productions jointes de vaches allaitantes ou de grandes cultures. Dans le cas du découplage partiel, le montant 2007 du paiement unique s'élève, en moyenne nationale, à 9 200 euros par exploitation laitière en montagne, contre 23 100 euros en plaine et 26 300 euros en zone défavorisée. Rapporté à l'hectare (éligible au paiement unique), il s'élève à seulement 147 euros, ce qui est très nettement inférieur au montant estimé pour les unités de plaine (314 euros). Ces écarts tiennent aux productions agricoles mises en œuvre (les unités de plaine ayant, de façon plus fréquente, des jeunes bovins et des superficies de maïs fourrage) et aux niveaux distincts d'intensification (quota laitier par hectare de surface fourragère). Du fait de l'importance des crédits issus du développement rural, le paiement unique ne représentera que 38 % de l'ensemble des aides directes perçues par les exploitations laitières de montagne. Eu égard aux écarts observés entre grandes zones géographiques, le montant du paiement unique varie assez peu entre les quatre groupes d'exploitations de montagne identifiés (tableau 2).

En l'état actuel du dispositif adopté, le découplage ne devrait pas, à lui seul, se traduire par une incitation importante au désengagement de l'activité laitière dans les exploitations de montagne (Chatellier, Delattre, 2004). Trois raisons principales peuvent être avancées pour justifier cette analyse : 1- le montant du paiement unique reste faible comparativement aux coûts fixes jugés incompressibles (sont considérés comme tels, dans les calculs du tableau 2, le fermage, la moitié du coût des assurances, les frais financiers et les dotations aux amortissements). Ainsi, les exploitants ne pourront pas entrer dans une démarche purement spéculative consistant à abandonner la production laitière pour limiter leur action au seul respect des normes relatives à la conditionnalité ; 2- les crédits issus du développement rural, qui jouent un rôle économique important, sont certes découplés au sens de la classification retenue à l'OMC, mais ils sont attribués sous certaines conditions exigeant le maintien, par exemple, d'un niveau minimal de chargement ; 3- les producteurs souhaitant se réorienter vers le secteur allaitant auront, pour des questions de plafonnement des dépenses budgétaires de la PAC, des difficultés pour obtenir des droits à primes sur ce cheptel.

[1] Un couplage est maintenu pour 100 % de la prime au maintien du troupeau de vaches allaitantes (PMTVA), 50 % de la prime à la brebis et à la chèvre, 40 % de la prime à l'abattage des gros bovins, 100 % de la prime à l'abattage des veaux et 25 % des paiements directs aux superficies de grandes cultures.

**Tableau 3 :** impact d'une régionalisation du paiement unique pour les exploitations laitières françaises

| | Montagne | | | | Zone déf. simple | Plaine | Ensemble |
|---|---|---|---|---|---|---|---|
| | Alpes du Nord | Jura | Massif Central | Ensemble | | | |
| | Découplage partiel (H1) | | | | | | |
| PU 2007 (€) | 10 700 | 9 900 | 9 000 | 9 200 | 26 300 | 23 100 | 20 300 |
| Impact de la régionalisation (€) | +1 200 | +3 300 | +1 000 | +1 500 | -2 000 | -2 200 | -1 300 |
| - Soit en % du résultat 2007 | +6 % | +21 % | +6 % | +9 % | -9 % | -8 % | -6 % |
| | Découplage total (H2) | | | | | | |
| PU 2007 (€) | 12 600 | 11 000 | 12 000 | 11 600 | 32 100 | 27 900 | 24 700 |
| Impact de la régionalisation (€) | 3 400 | 5 500 | 4 100 | 4 400 | 1 400 | -600 | 800 |
| - Soit en % du résultat 2007 | +18 % | +36 % | +24 % | +26 % | +6 % | -2 % | +3 % |

**Source : RICA France 2003 / Traitement INRA-SAE2 Nantes**

### 2.2. L'IMPACT D'UNE REGIONALISATION

Les Etats membres ont, au titre des articles n°58 et n°59 du règlement communautaire n°1782, la possibilité de mettre en œuvre une régionalisation du dispositif de découplage (Butault *et al.*, 2005). Tout en prenant acte des décisions nationales de ne pas recourir à cette possibilité, une simulation est néanmoins réalisée pour en apprécier les effets potentiels sur les exploitations laitières de différentes zones géographiques, avec une déclinaison selon les massifs montagneux[2]. Le scénario testé correspond à une version relativement achevée du découplage, en ce sens que, au sein de chacune des 22 régions administratives, chaque agriculteur recevrait un montant de paiement unique par hectare (éligible) identique (sans différenciation entre les surfaces fourragères et les surfaces de grandes cultures). Ce scénario correspond à ce que le gouvernement allemand souhaiterait appliquer à l'horizon de 2013 dans les 16 Länder, moyennant cependant différentes phases de transition visant à atténuer le choc économique engendré. Si, pour la démonstration, cette simulation a été envisagée sous les deux hypothèses de découplage, force est cependant de considérer qu'elle semble peu vraisemblable dans le cadre du découplage partiel. En effet, cela conduirait à attribuer des crédits supplémentaires aux exploitations de bovins-viande, alors que ces unités ne feraient pas l'objet de prélèvements sur leurs paiements directs (car ceux-ci sont couplés).

Aussi, dans l'hypothèse d'un découplage total, les exploitations laitières de montagne sortiraient largement gagnantes d'une telle orientation (+26 % de revenu) et ce dans les trois massifs identifiés. Deux raisons à cela :

1- les exploitations agricoles de montagne bénéficieraient d'un retour financier positif en provenance des exploitations de plaine (situées dans la même région) intensives et/ou orientées vers les grandes cultures ;

2- du fait de l'importance des soutiens accordés au secteur des bovins-viande, les unités laitières bénéficieraient d'une contribution souvent favorable des exploitations orientées vers les systèmes "naisseur", singulièrement des plus intensives d'entre elles.

[2] La détermination des massifs montagneux a fait l'objet d'une contribution du bureau RICA du SCEES, afin d'établir un regroupement des exploitations basé sur une codification départementale. Les exploitations localisées en montagne sont regroupées de la manière suivante : les Alpes du Nord (regroupement des départements de Haute-Savoie, Savoie et Isère) ; le Jura (Ain, Doubs et Jura) ; le Massif Central (Auvergne et Limousin + départements : Gard, Hérault, Lozère, Aveyron, Lot, Tarn, Ardèche, Rhône et Loire).

## CONCLUSION

Au cours des dernières décennies et pour des raisons essentiellement territoriales, les autorités françaises ont été amenées, à plusieurs reprises, à orienter de manière volontariste les instruments de politique agricole dans le sens d'un traitement favorable aux zones de montagne. Ainsi, ces instruments ont, par exemple, concerné les mesures en faveur de l'installation des jeunes agriculteurs (montant plus élevé de la dotation, prise en charge accentuée de la bonification des intérêts), le mode de gestion des quotas laitiers (attachement du quota laitier au foncier, principe de gratuité du quota, gestion à l'échelle départementale des références), le ciblage géographique des soutiens issus du développement rural (ICHN et, dans une moindre mesure, MAE) ou la protection des signes officiels de qualité. Ces différents instruments ont permis, ensemble, de maintenir, depuis plus de vingt ans, le poids relatif de la montagne dans la production nationale de lait.

Dans un contexte marqué par la réforme de la PAC, les futurs accords de l'Organisation Mondiale du Commerce (OMC), la saturation progressive de la consommation nationale de produits laitiers (avec une concurrence croissante entre biens alimentaires), la recherche accrue de bas prix (avec l'essor du Hard discount), la restructuration toujours rapide des exploitations et des entreprises de transformation du lait, l'avenir du secteur laitier dans les zones montagne n'est pas prédéterminé. Aux stratégies de différenciation sur les produits (lesquelles n'ont pas porté leurs fruits dans tous les massifs et concourent à des différentiels de prix parfois importants pour les consommateurs), doivent également être cumulées des réflexions relatives à la productivité du travail et à l'efficacité économique des exploitations. Au travers de la subsidiarité offerte par les règlements communautaires sur la réforme de la PAC et du mode de régulation interne des quotas laitiers, les pouvoirs publics disposent de latitudes pour accompagner les mutations en cours.

**Butault JP, Gohin A., Guyomard H., Barkaoui A., 2005.** La réforme de la PAC de juin 2003 : que peut-on attendre du découplage de la politique des soutiens des revenus ? 44 p.

**Chatellier V., Delattre F., Michaud M., 2004.** Le découplage et le paiement unique dans les exploitations agricole de montagne. Rapport INRA - GIS Alpes du Nord, 60 p.

**Chatellier V., Delattre F., 2003.** INRA productions animales, 16 (1), 61-76.

**Institut de l'Elevage, 2004.** Le dossier Economie de l'élevage n°340, 72 p.